



Déchets nucléaires à Bure : le projet CIGEO épinglé par la Commission citoyenne

Dans son rapport, la Commission citoyenne, constituée d'un panel de 17 personnes, estime que « la technicité des sujets n'est pas un obstacle à la compréhension par les citoyens dès lors que les explications sont données ». Mieux, elle affirme que « des citoyens formés et non déformés par les lobbys sont les meilleurs juges de l'intérêt général ». Elle demande en conséquence un moratoire sur les risques et les questions non résolues soulevées par le projet CIGEO (Centre Industriel de stockage Géologique des déchets radioactifs), ainsi que la recherche de solutions alternatives. L'enfouissement des déchets radioactifs à Bure n'est donc pas la « solution de référence », contrairement à ce qu'indique la loi du 28 juin 2006.

Interrogé par la Commission citoyenne, l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), organisme chargé de contrôler l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs), promoteur du projet CIGEO, a révélé que le calendrier ne pourrait être tenu, ce que l'ANDRA a confirmé. Une multitude d'études sont encore à mener. La Commission citoyenne a ainsi logiquement insisté sur l' « amateurisme et l'à peu près » de ce dossier. Gravissime, quand on pense aux risques induits par ce projet.

Par ailleurs, cela fait maintenant plus de dix ans que des spécialistes clament que le site pressenti pour enfouir les déchets radioactifs à Bure se trouve à l'aplomb d'une zone géothermique. Or une règle fondamentale de sûreté impose de ne pas enfouir à un endroit où nos descendants pourraient naturellement être amenés à en exploiter la ressource. L'ANDRA a toujours nié l'existence de ce potentiel géothermique. Un cabinet d'expertise indépendant mandaté par le CLIS (Comité Local d'Information et de Suivi) a démontré fin 2013 la présence d'une telle source géothermique. L'IRSN a alors avoué qu'il n'avait fait jusque-là qu'estimer certaines caractéristiques de cette source. Par conséquent, dans cette histoire invraisemblable de déchets nucléaires, le promoteur et son contrôleur affirmaient que le sous-sol de Bure était propice à l'enfouissement, alors que leurs analyses n'étaient fondées que sur des « estimations ».

Ces éléments en disent long sur ce qui se trame à Bure, sur les méthodes utilisées pour parvenir à des fins contestées, ainsi que sur le degré de sérieux et de crédibilité du promoteur et de ses contrôleurs. Suite aux conclusions de la Commission citoyenne, on comprend mieux pourquoi la demande de référendum sur ce sujet sensible exprimée par plus de 50 000 habitants du secteur n'a jamais abouti. Ou comment bafouer un processus démocratique.

Dès lors, en reprenant les principes édictés dans la loi de 2006 et après les avancées techniques et scientifiques qui en découlent aujourd'hui huit ans plus tard, le législateur ne peut que changer la loi de 2006, sauf à aller à l'encontre des règles démocratiques et des précautions élémentaires de sécurité. Il convient donc de relancer la recherche d'alternatives à l'enfouissement des déchets radioactifs et de remettre en cause les fondements du projet

Cigéo. C'est ce qu'avaient déjà préconisé les citoyens lors du débat de 2005-2006. Rappelons enfin que les travaux engagés depuis 20 ans à Bure ont englouti plus d'un milliard d'euros. La dernière loi de finance a prévu d'en rajouter un milliard supplémentaire.

(Source : CEDRA, Collectif contre l'Enfouissement des Déchets Radioactifs)

© Groupe BLE Lorraine – Tous droits réservés